

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 28 mai 2010
(convocation du 17 mai 2010)

Aujourd'hui, vendredi vingt-huit mai deux mille dix à 09 heures 30, le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAUROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HÉRITIÉ Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUEY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. JUPPÉ Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 10 h 10
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 11 h 25
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. SOUBABERE Pierre à M. HÉRITIÉ Michel
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 10
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
M. EGIRON Jean-François à M. DAVID Alain
M. GALAN Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 45
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. DUPOUEY Alain

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Lancement de l'étude "Politique Vélo"
Approbation - Autorisation**

Monsieur ROSSIGNOL présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les actions de la Communauté urbaine de Bordeaux en faveur du développement du vélo sont anciennes et nombreuses que ce soit en matière d'aménagements ou de communication.

C'est pourquoi, la Communauté urbaine de Bordeaux souhaite mettre en place une véritable politique vélo au travers d'un document cadre qui permettra de coordonner et de donner une lisibilité à l'ensemble des actions mises en œuvre au sein de nos différents services.

Pour cela, il est proposé de faire réaliser une étude de définition qui permettra d'élaborer une politique vélo globale et cohérente avec des objectifs, des priorités, des échéances et des moyens.

Le contenu de cette étude a été présenté lors du COPIL Mobilité du 30 Mars 2010 présidé par Monsieur Feltesse.

I. Contenu de l'étude

Cette étude de définition d'une « Politique Vélo » se présentera en 4 parties :

1. Un état des lieux

Il se décompose en :

- un **diagnostic** sur les pratiques vélos sur notre agglomération, s'appuyant notamment sur :

- les résultats de l'analyse de l'enquête ménage 2009,
- les documents cadres de la CUB : PDU, PLU, schéma directeur des itinéraires cyclables, guide des aménagements cyclables,
- les aménagements : réseau cyclable actuel, stationnement vélo,
- l'observatoire 2 roues,
- les services vélos : prêt de vélo, réparations, formation à la sécurité ...
- les expérimentations en cours : tourne à droite au feux tricolores, « chaucidou »,
- le partenariat (convention) avec vélocité,
- l'étude sécurité vélos et bilan accidentologie,
- la communication et la sensibilisation.

Ce diagnostic s'attachera à mettre en évidence les forces et les faiblesses de ces actions.

- une **analyse comparative** pour connaître les pratiques d'autres villes en France, mais également à l'étranger. Ce comparatif sera composé de 5 exemples d'agglomérations ayant développé une politique vélo ambitieuse afin que nous puissions nous appuyer sur leur retour d'expérience.

2. Des propositions de stratégie d'action détaillées

Ces propositions permettront de renforcer, compléter, améliorer l'efficacité des interventions de la CUB et de définir une politique vélo globale et cohérente.

Des priorités d'agglomération et par type de territoire devront être définies sur des thèmes tels que :

- L'amélioration du réseau cyclable :

- en renforçant la politique de résorption des discontinuités cyclables afin que les itinéraires d'intérêt d'agglomération du schéma directeur soient finalisés,
- en reliant les principaux pôles générateurs de trafic (centre villes, établissements scolaires et universitaires, commerces, zones d'activités, ...) dans le but d'améliorer le maillage sur l'ensemble du territoire,
- en interconnectant les différents réseaux de transport pour améliorer l'intermodalité et développer les déplacements multimodaux,
- en améliorant la qualité des aménagements et leur entretien.

- Le renforcement de la sécurité :

- en privilégiant les aménagements qui apaisent la circulation (zone 30, zone de rencontre, ...) et qui favorisent la cohabitation entre les différents usagers de la route,
- en multipliant l'offre de stationnement sécurisé en domaine public ou en domaine privé.

- La diversification de l'offre de service :

- en développant la location de vélos en libre service, en moyenne et longue durée,
- en proposant des services annexes,
- en étudiant l'implantation de parkings sécurisés le long des tracés de la 3^{ème} phase tramway, et sur les pôles d'échange en lien avec les transports en commun.

- La communication afin de sensibiliser les usagers à la pratique des vélos à l'aide de campagne d'informations que ce soit sur les pratiques dangereuses (information sur les angles mort), ou sur les nouvelles mesures expérimentales (tourne à droite aux feux tricolores), ...

- Les innovations qui pourraient être mises en place pour développer la pratique du vélo.

Toutefois le prestataire pourra proposer des thèmes complémentaires ou des approches différentes de celles énumérées ci-dessus.

Pour chaque action, il définira le contenu technique, et fera un estimatif budgétaire en terme d'investissement et de fonctionnement qui permettra à la Communauté urbaine de disposer d'une pré-programmation.

3 Une concertation institutionnelle

Une concertation de type institutionnelle sera mise en place sous forme de réunions de groupes de travail ou d'ateliers avec les communes, les représentants socio-économiques et les acteurs favorisant la pratique du vélo sur notre territoire.

Ces réunions seront intégrées dans le déroulement de l'étude, après le diagnostic des actions menées par la Communauté urbaine de Bordeaux et après les propositions d'actions à développer.

4 Un colloque

En parallèle de cette étude, un colloque sur le thème du vélo sera organisé.

Le bureau d'études devra nous apporter une aide pour :

- définir les thèmes qui seront abordés dans les différents ateliers,
- définir le programme de la journée avec la planification des différentes interventions et des différents ateliers,
- rédiger tous les actes du colloque (documents supports, comptes rendus, ...).

La Communauté urbaine prendra en charge :

- le volet communication, c'est-à-dire les invitations des participants et des intervenants, les documents de communication,
- le volet logistique avec la réservation des salles et de la restauration,
- l'animation des ateliers.

II. Les modalités de réalisation de cette étude

Cette étude sera réalisée par un bureau d'étude après consultation.

Le planning de l'étude sera d'1 an maximum.

Les restitutions sont attendues fin 2^{ème} semestre 2011.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Protocole de Kyoto ratifié le 11 décembre 1997 ;

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 sur la programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement I ;

VU la signature par la CUB de la Charte de Bruxelles le 15 mai 2009 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE :

La politique vélo s'inscrit dans une démarche de développement durable et de diminution des gaz à effet de serre.

DÉCIDE :

Article 1 : le contenu de l'étude « Politique vélo » est approuvé.

Article 2 : le principe d'une concertation institutionnelle en 2 étapes est approuvé.

Article 3 : le lancement de la procédure pour désigner un prestataire est approuvé.

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : L'étude sera réalisée et financée sur le budget principal de l'exercice en cours - Section de fonctionnement - Chapitre 011 - Article 617 - S/ fonction 8222 - CRB D330.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 mai 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JUIN 2010

PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2010

M. Clément ROSSIGNOL

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 26 octobre 2012
(convocation du 15 octobre 2012)

Aujourd'hui, vendredi vingt-six octobre deux mille douze à 09 heures 30, le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HÉRITIÉ Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOËL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10 h 50
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 11 h 35
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 35
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10 et à partir de 11 h 40
Mme BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 00
Mme CAZALET Anne-Marie à M. BRON Jean-Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine
Mme COLLET Brigitte à M. CAZENAVE Charles
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 11 h 50
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul

M. DUPOUY Alain à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 55
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 15
M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10 h 05
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth
M. TRIJOULET Thierry à M. BAUDRY Claude
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Politique Vélo de la CUB
Validation des études et des principes de programmation**

Monsieur ROSSIGNOL présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 mai 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux a confirmé sa volonté de se doter d'un document de référence pour coordonner et programmer ses différentes interventions en matière cyclable et mettre en exergue une politique vélo complète.

Cette politique doit permettre de positionner ce mode de déplacements doux comme une alternative crédible à l'automobile. Elle répond aux objectifs du plan climat de la CUB lancé en 2011 et doit se décliner sur les volets réglementaires et programmatiques du PLU 3.1.

Ainsi, le cabinet « EREA conseil », spécialiste des questions de mobilités, a été missionné en février 2011 sur la réalisation d'une étude de définition.

1- L'étude de définition d'une politique vélo

Une première phase de diagnostic (Voir annexe 1 a) a permis de mettre en évidence les forces et les faiblesses de notre territoire au regard :

- d'une analyse comparative avec d'autres villes françaises et européennes,
- de nombreux échanges avec les acteurs locaux.

En matière d'usage, le vélo assure aujourd'hui 4 % des déplacements des habitants de l'agglomération. Avec une progression de près de 70 % depuis 10 ans, l'usage du vélo a bénéficié essentiellement au centre de l'agglomération. Il reste un potentiel conséquent de report de mode de déplacements vers le vélo car 46 % des trajets effectués en voiture font moins de 3 km.

En terme d'infrastructure, la CUB dispose d'un réseau cyclable relativement étoffé de 650 km mais qui mérite d'être renforcé pour résorber les discontinuités et desservir les secteurs périphériques. Le schéma directeur des itinéraires cyclables de la CUB qui a servi de référence pendant plus de 10 ans, faute de budget spécifique, n'a pas permis de répondre totalement aux objectifs de maillage du territoire.

Le stationnement des vélos est un des leviers essentiel au développement de la pratique. La crainte du vol, liée notamment à l'absence de locaux adaptés sur les lieux de résidence, de travail et de consommation ou au manque d'arceaux sur le domaine public est à prendre en considération pour structurer notre politique.

Le développement de services liés au vélo (exemple de la maison du vélo de Bordeaux et des 139 stations V3) doit permettre un maillage du territoire pour le conseil, l'entretien et la location de vélo.

Enfin, la mise en œuvre d'une stratégie de communication plus globale mais aussi ciblée sur certains types de territoires ou de ménages est incontournable pour mobiliser des usagers potentiels. Cela nécessite aussi de renforcer les partenariats et l'animation territoriale.

La deuxième phase de l'étude a porté sur la définition d'un **plan d'action** global.

Ce plan établi pour une période 2012 - 2020 (voire au delà pour certaines actions) doit permettre de répondre aux objectifs de mobilité durable fixés par notre établissement pour son développement. Atteindre 15 % de part modale vélo pour les déplacements des ménages est un de ces objectifs. Développer les usages pour les secteurs périphériques ou pour certaines catégories de population en constitue un autre.

La Communauté urbaine a organisé deux séances de **concertation** avec les partenaires locaux (communes, associations, organismes liés à la mobilité ...) et a mobilisé un **comité scientifique** composé d'experts nationaux et internationaux qui ont analysé notre diagnostic et orienté notre stratégie pour la définition d'un plan d'action.

In fine, le cabinet EREA a donc proposé un plan d'action (Voir annexe 1-b) qui se décompose en 6 thèmes : aménagement urbain, stationnement, services, urbanisme, communication et suivi/évaluation. Pour chaque thème, EREA a établi des fiches actions qui décrivent la nature de l'action, le déploiement souhaitable, la maîtrise d'ouvrage, le coût estimé et le phasage théorique. Ces fiches constituent une boîte à outils couvrant tous les types d'interventions possibles jusqu'à 2020.

2 - Le contenu du plan d'action (2013 - 2020)

a - Les aménagements urbains recourent quatre types d'interventions

- La hiérarchisation du réseau cyclable (voir annexe 1-b) avec en premier niveau un « REseau Vélo Express- REVE- » qui permettra de disposer de 137 km de liaisons à haut niveau de services, rapides, confortables, jalonnées reliant les principaux générateurs de déplacements. En complément, un réseau structurant intercommunal et intermodal de 247 km reliera les pôles de déplacements. Enfin, un dernier niveau vise la poursuite du maillage et la résorption des discontinuités sur le réseau local.
- L'apaisement de la circulation pour favoriser la mixité automobilistes - cyclistes par des aménagements de type zone 30 ou zone de rencontre.
- La sécurisation et la mise en cohérence du réseau par une mise à niveau (secteurs accidentogènes ...) et une planification de l'entretien.
- Enfin, le renforcement de l'actuelle politique d'expérimentations.

b - Le stationnement est traité par cinq catégories d'interventions

- Proposer une offre de stationnement sécurisée et adaptée en parking, d'une part en parking public et parcs relais avec 3000 arceaux supplémentaires et d'autre part en parking privés collectifs 1000 places sur environ 50 sites - (box ou bicyclette).
- Développer l'offre de stationnement sur voirie par l'implantation de 9000 arceaux au niveau des polarités et équipements.
- Proposer une offre de stationnements attractifs avec l'élaboration d'une charte de qualité et l'établissement d'un plan de stationnement.
- Prendre en compte le stationnement cyclable dans les documents d'urbanisme (PLU 3.1).
- Repérer et enlever les vélos épaves qui encombrent le stationnement.

c - Les services

- Le renforcement des services existants de vélo en libre service avec l'implantation potentielle de 80 nouvelles stations V3.
- Proposer une offre de services de proximité avec 10 services de location de 2000 vélos et 8 maisons du vélo.
- Favoriser la réalisation de projets issus d'initiatives locales avec un accompagnement sur le plan financier et humain.
- Agir auprès des entreprises et administrations par le biais des PDE/PDA.
- Réduire les effets des vols par la sensibilisation et le marquage des vélos.
- Mettre en place un conseil ciblé et individualisé avec le développement d'un site internet.
- Promouvoir l'intermodalité par l'offre de services, de stationnements et de tarifs.

d - Interface urbanisme/Vélo

- intégrer les enjeux du vélo aux documents d'urbanisme (PLU/SCOT).
- Intégrer les déplacements cyclables dans la mise en œuvre des projets urbains en développant la culture vélo dans la maîtrise d'œuvre.
- Promouvoir les expérimentations dans le cadre de projets urbains.

e - La communication

- Communiquer largement auprès du grand public en développant un document stratégique.
- Mettre en œuvre une communication ciblée sur des axes et des thèmes spécifiques.
- Constituer un réseau de partenaires (conventions avec les associations Unicités, Vélocité ...).
- Mettre en place des incitations financières d'aide à l'achat ou à la pratique du vélo qui ont un impact fort sur le développement de l'usage (inclusif l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos pliants ...).
- Mettre à profit les innovations technologiques liées aux NTIC et au vélo pour lancer des expérimentations.

f - Suivre et évaluer

Mettre en œuvre le plan d'action avec une gouvernance qui permette d'assurer le suivi et l'évaluation du programme.

Élaborer des outils de suivi.

3 - La programmation du plan d'action de la politique vélo

Le plan d'action de la politique vélo a été déterminé avec un objectif à 2020, pour être en cohérence avec le plan climat. Toutefois, trois échéances sont identifiées, afin d'articuler la mise en œuvre de ce plan avec les outils de programmation financière de la CUB.

a - la programmation 2013 - 2017

La première échéance 2013-2017 correspond aux inscriptions au Plan Pluriannuel d'Investissement de la CUB et au budget 2013 (annexe 2-b).

Les pré-programmations par grands thèmes sont exposées dans le tableau ci-dessous. Elles devront se décliner sur le territoire dans le cadre des contrats de co-développement.

Ainsi, sur cette programmation 2013-2017, il est proposé d'inscrire en investissement :

- pour les infrastructures, la totalité du REseau Vélo Express et 70% du réseau structurant,
- pour le stationnement, la totalité de l'équipement des parcs relais et des 50 box sécurisés et 6000 arceaux en domaine public,
- pour les services, 50 stations V3, 7 nouveaux services de location de 1 700 vélos et 5 maisons du vélo,
- pour la communication, 60 % des crédits.

La première action de ce programme à destination du grand public sera mise en place avec l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos pliants (cf : délibération n° 2012/0674 du 28 septembre 2012).

	2013		2014		2015		2016		2017	
	Invest.	Fonct.	Invest.	Fonct.	Invest.	Fonct.	Invest.	Fonct.	Invest.	Fonct.
Infrastructures	3,738 M€ ⁽¹⁾	0,2 M€	4,135 M€ ⁽¹⁾	0,2 M€	2,9 M€	0,2 M€	2,8 M€	0,2 M€	2,8 M€	0,2 M€
Stationnement	0,9 M€	0,25 M€	0,8 M€	0,25 M€	0,8 M€	0,25 M€	0,7 M€	0,25 M€	0,7 M€	0,25 M€
Services (4)	0,9 M€	0,775 M€	0,8 M€	1,05 M€	0,7 M€	1,325 M€	0,7 M€	1,6 M€	0,7 M€	1,875 M€
Urbanisme	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Communication	0,2 M€	0,23 M€ ⁽²⁾⁽³⁾	0,1 M€	0,23 M€	0,1 M€	0,23 M€	0,1 M€	0,23 M€	0,1 M€	0,23 M€
Suivi/évaluation	0,05 M€	0,03 M€	/	0,03 M€	/	0,03 M€	/	0,03 M€	/	0,03 M€
Sous-total	5,788 M€	1,485 M€	5,835 M€	1,76 M€	4,5 M€	2,035 M€	4,3 M€	2,31 M€	4,3 M€	2,585 M€
Recettes	/	0,0835 M€	/	0,167 M€	/	0,2505 M€	/	0,334 M€	/	0,4175 M€
Total	5,788 M€	1,4015 M€	5,835 M€	1,593 M€	4,5 M€	1,7845 M€	4,3 M€	1,976 M€	4,3 M€	2,1675 M€

(1) Les aménagements cyclables sont déjà inscrits dans les contrats de co-développement 2012/2014 pour des montants de 3,688 M € en 2013 et 3,135 M € en 2014. Les 50 k € supplémentaires, proposés pour l'année 2013, correspondent à la généralisation des autorisations de tourne à droite aux feux rouges.

(2) Ambassadeurs du vélo - démarche engagée en 2012 et prévue au budget de fonctionnement dès 2013.

(3) Prise en compte des subventions accordées aux associations assurant la promotion du vélo.

(4) Dont 0,7 M € par an au titre de la DSP transports.

b - La programmation 2018 à 2020

Elle est décrite dans le tableau joint en annexe 2 a et permet de se projeter sur les échéances du plan climat à 2020. Elle permet de visualiser la répartition de certains investissements sur une échéance plus longue.

c - La programmation au-delà de 2020

Elle est donnée, à titre informatif, pour illustrer les actions qui nécessitent une continuité de mise en œuvre et le soutien aux résultats obtenus.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le Conseil de Communauté,

VU le protocole de Kyoto ratifié le 11 décembre 1997 ;

VU la charte de Bruxelles du 15 mai 2009 ;

VU les lois 2009-967 du 3 août 2009 sur la programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la délibération 2010/0359 du 28 mai 2010 relative au lancement de l'étude politique vélo ;

VU la délibération 2011/0084 du 11 février 2011 approuvant le plan climat de la CUB ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE l'étude politique vélo s'inscrit dans la démarche de mise en œuvre du plan climat et d'élaboration du PLU 3.1 ;

DÉCIDE :

Article 1 : d'adopter les orientations de la politique vélo telles que définies dans le rapport de présentation.

Article 2 : de valider la programmation du plan d'action pour la période 2013 - 2017, sa transcription dans les documents budgétaires et inscrire les financements induits, sous réserve de l'adoption du PPI.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à engager la rédaction d'un avenant « politique vélo » aux contrats de co-développement.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 NOVEMBRE 2012

PUBLIÉ LE : 13 NOVEMBRE 2012

M. Clément ROSSIGNOL